

# Compte Rendu Conseil municipal

## du 28 mai 2021 à 18 h 30

Date de Convocation : 12 Mai 2021

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, CANDELIER Julien, DESSERTY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, POTEAU Ludovic, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Absents excusés : MUREZ Steeve, VOORSPOELS Didier, CHÈUR Valérie, GELDHOF Thérèse, BLOND Cathy.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 30 avec 10 membres présents

Madame le Maire demande si tous les membres sont d'accord avec le compte rendu de la réunion précédente. Le Conseil Municipal approuve la rédaction du compte rendu.

**Décision du Maire n° 3** : Madame le Maire fait part à l'assemblée de la signature d'un devis de la société AFI (prestataire informatique de nos logiciels paie et comptabilité) pour une migration du logiciel vers une solution AFI KAILA plus adaptée à la dématérialisation.

Le Montant du devis pour le changement du logiciel et la formation du personnel s'élève à 3 000 € H.T.

**Prestation paie du CDG59** : Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il serait nécessaire de prendre la prestation paie du CDG 59 pour ne pas être obligé de reprendre une prestation chez AFI.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**DETR 2021 : Travaux salle** : Madame le Maire informe l'assemblée que la DETR sollicitée pour la réalisation de travaux afin d'améliorer les performances énergétique de la salle est accordée, soit 30 000 €.

### **DELIBERATION 2021 05 01 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 22 avril 2021.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAPH lors de sa séance en date du 22 avril 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et retracés dans le rapport ci-dessus visé et annexé à la présente délibération :**

#### **1. EVALUATION DES RESTITUTIONS DE TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS AUX ORDURES MENAGERES ANTERIEUREMENT DEDUIT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE CERTAINES COMMUNES**

**Résultat du vote** : 10

*Nombre de voix pour* : 10 *Nombre de voix contre* : 0 *Nombre d'abstentions* : 0

#### **2. EVALUATION DES RESTITUTIONS DE TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS A LA COMPETENCE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS ANTERIEUREMENT DEDUIT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE CERTAINES COMMUNES**

**Résultat du vote** : 10

*Nombre de voix pour* : 10 *Nombre de voix contre* : 0 *Nombre d'abstentions* : 0

### **3. EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS AUX COMPETENCES EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES**

**Résultat du vote : 10**

*Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstentions : 0*

#### **DELIBERATION 2021 05 02 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA SECURISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION 2021.**

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la commune peut demander au Département du Nord un financement au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en Agglomération 2021 pour les travaux de d'aménagement de sécurité.

A ce titre, au vu des critères, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier pour les aménagements de sécurité sur les RD en agglomération. Le montant total de l'opération est estimé à 46 635 € (Travaux et maîtrise d'œuvre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à effectuer les travaux repris ci-dessus,
- Demande que ces travaux soient retenus pour bénéficier du financement du Département au titre du dispositif d'Aide à la sécurisation des routes Départementales en Agglomération 2021.

#### **DELIBERATION 2021 05 03 : LISTES DES DEPENSES A IMPUTER SUR LE COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES.**

Madame le Maire précise qu'au regard de la comptabilité publique le comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur la production de tous les justificatifs nécessaires à l'application des opérations au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la nomenclature des pièces justificatives de la dépense publique locale fixé par décret numéro 2007-450 du 25 mars 2007 ; considérant qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête la liste suivante :

- Dépenses liées aux festivités et fêtes organisées dans la commune (Noël, fêtes des mères spectacle .....)
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (Vœux, cérémonies à caractère officiel comme le 8 mai, le 14 juillet, le 11 novembre, remise de médailles, remise de diplômes, réception de personnalité....)
- Les colis des aînés.
- L'achat d'une brioche aux anciens, aux enfants de l'école, aux membres du personnel enseignant, aux membres du personnel communal, aux membres du Conseil Municipal en fin d'année.
- Fleurs, bouquets, paniers garnis, gerbes, gravures, médailles, coupes et d'autres présents offerts à l'occasion de divers événements.
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

La présente délibération restera valable pendant toute la durée du mandat.

Le montant du compte « fêtes et cérémonie » sera fixé annuellement lors du vote de chaque budget primitif.

## **DELIBERATION 2021 05 04 : CONVENTION DE GOUVERNANCE POUR L'EXERCICE DU DPU.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le PLUi de la Porte du Hainaut a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 18/01/2021 et rendu exécutoire depuis le 11 février dernier.

Le Conseil Communautaire a également approuvé l'instauration d'un droit de préemption urbain sur les zones urbanisées et à urbaniser du PLUi ainsi que les modalités d'exercice de ce droit de préemption urbain (DPU). A ce titre, il est nécessaire de signer avec la CAPH une convention de gouvernance pour l'exercice du DPU. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la Convention, autorise Madame le Maire à la signer.

## **DELIBERATION 2021 05 05 : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2021, par laquelle il a été décidé la création de 4 postes dans le cadre du dispositif du PEC.

L'Etat a lancé un plan de relance pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes. Des aides plus importantes sont octroyées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de créer dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, un poste supplémentaire d'agent technique pour la voirie et l'entretien des bâtiments,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents concernant le recrutement à ce poste.

## **DIVERS :**

### **Grand Prix de Denain 2021 :**

Madame le Maire fait savoir que le grand prix de Denain se déroulera le mardi 21 septembre 2021. Une réunion pour l'organisation se déroulera le vendredi 25 juin 2021 à Lieu Saint Amand à 17 h 00. Madame le Maire signale que Monsieur Didier VOORSPOELS y assistera.

### **Courrier Monsieur TIRMANT Damien :**

Monsieur TIRMANT sollicite un nouvel emploi saisonnier au sein de la commune. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire un recrutement auprès du pôle emploi. Il est urgent de recruter un employé pour la voirie.

### **Offre Cyber Sécurité :**

La société RICOH souhaite présenter une offre de cyber sécurité avec son partenaire Wooxo. Le Conseil Municipal accepte la visite démonstrative lors d'un prochain Conseil Municipal. Il serait intéressant de demander à la CAPH.

### **Election Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 :**

Mme le Maire propose le tableau des différents bureaux de vote et les différentes tables de dépouillement pour les 2 tours.

**Opération « Nettoyons notre Région » :**

Monsieur DESSERY Gérard, Conseiller et Président de la Société de chasse de Wasnes au bac, va faire une demande, mobiliser les chasseurs et inviter les enfants à participer au nettoyage sur le territoire communal.

**Budget Ecole :**

Madame le Maire a évoqué le sujet « budget fournitures » : pourquoi ne pas fixer un forfait par élève (40 € semble suffisant).

Fin de la réunion à 21 H 00